



Paris, le 17 décembre 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

DE JEAN-PIERRE BLAZY

Président de Ville & Aéroport

Député du Val d'Oise, Maire de Gonesse

PUBLICATION DU RAPPORT DU PRÉFET GUYOT SUR LES VOLS DE NUIT DE L'AÉROPORT PARIS-CHARLES-DE-GAULLE

Jean-Pierre Blazy déplore une fois de plus des propositions insuffisantes sur les vols de nuit à Roissy

Alors que sera présenté et débattu demain le rapport du préfet Guyot sur les vols de nuit de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle à l'occasion d'une réunion de la Commission consultative de l'environnement, **Jean-Pierre Blazy dresse un nouveau constat d'échec sur ce dossier sensible**, trois ans après le rapport piloté par l'ACNUSA qui s'en tenait au simple diagnostic partagé par les acteurs. **Il regrette notamment le manque d'audace de la quinzaine de propositions formulées** alors que les attentes des élus et des associations de riverains ayant activement participé au groupe de travail étaient fortes. Le mandat du préfet Guyot se faisant dans un cadre à droit constant, on ne pouvait pas s'attendre à des mesures révolutionnaires permettant une réduction significative des nuisances aériennes nocturnes.

Jean-Pierre Blazy critique l'absence de volonté des principaux opérateurs (Air France, FedEx, Europe Airpost) de réduire les mouvements de nuit sur les plages horaires les plus sensibles pour les populations entre 22h00 et 00h00 et entre 05h00 et 06h00. Le début et la fin de nuit constitue l'enjeu majeur où il convient d'agir car sur ces plages horaires sont concentrés les 2/3 des vols de nuit. **C'est le modèle économique du hub qui prévaut au détriment de l'environnement et de la santé des populations riveraines.** Pourtant, il est impératif de répondre à l'effet de report du trafic observé depuis l'arrêté de Robien de 2003 qui avait plafonné le nombre de créneaux attribuables à 22 500/an entre 00h00 et 05h00.

La principale proposition des compagnies aériennes porte sur l'amélioration de la ponctualité des vols sur le début et la fin de nuit. Actuellement, certains vols programmés avant 22h00

décollent en retard et certains vols programmés après 06h00 atterrissent de manière anticipée. Les compagnies s'engagent à assurer la ponctualité de certains vols mais cela aura un effet très limité.

Par ailleurs, l'idée d'une exploitation alternée des doublets de pistes sur le cœur de nuit entre 00h00 et 05h00 vieille d'au moins dix ans a été retenue. Une expérimentation par ADP sur une période de cinq mois devrait avoir lieu dans les mois qui viennent.

Enfin, les mesures techniques type descente douce ne porteront que sur quelques vols en cœur de nuit et n'auront aucun effet sur les zones les plus proches de l'aéroport et les plus impactées par le bruit. Le volet information du rapport n'apporte rien de plus au regard de ce qui existe aujourd'hui.

Jean-Pierre Blazy rappelle ses propositions qui permettraient une réelle réduction des nuisances sonores aériennes liées au trafic de nuit
- Le développement d'un système indépendant de stations de mesures, associé à Bruitparif sur l'ensemble du territoire aéroportuaire de Roissy CDG. Cela permet d'objectiver la situation à partir du bruit réellement mesuré. Ainsi, la station de Gonesse en coordination avec Bruitparif a enregistré des niveaux sonores la nuit supérieurs à 70dB(A), ce qui dépasse les seuils de bruit préconisés par la directive européenne 2002/49/CE.
- Sur la période 00h00-05h00, la mise en place de nouvelles restrictions opérationnelles avec la suppression rapide des vols commerciaux ; pour le trafic de fret (express, postal) une négociation immédiate sur le retrait des avions les plus bruyants (ex : Fokker, MD11)
- Sur la période 22h00-06h00, la suppression des avions qui émettent au sol des émissions supérieures à 70dB(A). Il faut rappeler que le nombre de mouvements de nuit de plus de 70dB(A) survolant Gonesse à partir du doublet sud de l'aéroport Paris-CDG a augmenté de 20% en 4 ans. Toutes les nuits mesurées indiquent le survol par plus de 10 avions émettant plus de 70dB(A).
- La réalisation du projet Euro Carex, réseau express ferroviaire européen qui doit permettre le report modal d'une partie du trafic fret avionné (express, postal)

Jean-Pierre Blazy regrette qu'aucune de ses propositions n'ait pu être examinée par le groupe de travail du préfet Guyot.